

COMPTE-RENDU C.M

08 Juin 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour, à 21h00, sous la présidence de Philippe UNAL, Maire.

Présents : BELLIN Jérémy – BERGON Nicole - BLATZEZYK Maryse – CANTALOUBE Sébastien – CAUSSANEL Jérémy - CAZARD Daniel – CONTE Damien – DEJEAN Françoise – DELMAS Christian - FAGES Damien - FERRI Bernadette - PERALTA Jean-Marc - SALINIE Jean-Michel – UNAL Philippe – VIGNERAS Bruno

Secrétaire séance : BERGON Nicole

Désignation de conseillers délégués

Il est proposé de désigner 2 conseillers délégués en charge des FINANCES et COMMUNICATION, RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS, CULTURE.

Pour les FINANCES : Madame BLATZEZYK Maryse est désignée.

Pour la COMMUNICATION, RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS, CULTURE : Madame BERGON Nicole est désignée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Indemnité du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

À compter du 23 Mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués, (dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L. 2123-20 et suivants), est fixé aux taux suivants :

- Maire : 37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Adjoints : 7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseillers délégués : 7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Commissions communales

Création des commissions :

BATIMENTS-CIMETIERE : UNAL Philippe, DELMAS Christian, BELLIN Jérémy, CAZARD Daniel, SALINIE Jean-Michel, PERALTA Jean-Marc, CANTALOUBE Sébastien, CAUSSANEL Jérémy

AFFAIRES SCOLAIRES : UNAL Philippe, FERRI Bernadette, BERGON Nicole, DEJEAN Françoise, DELMAS Christian, VIGNERAS Bruno

COMMUNICATION, RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS, CULTURE : UNAL Philippe, BERGON Nicole, FERRI Bernadette, DEJEAN Françoise, BELLIN Jérémy

PLU-URBANISME : UNAL Philippe, FAGES Damien, SALINIE Jean-Michel, PERALTA Jean-Marc, CAUSSANEL Jérémy, CONTE Damien, BERGON Nicole

VOIRIES-MATERIELS : UNAL Philippe, DELMAS Christian, CAZARD Daniel, PERALTA Jean-Marc, CONTE Damien, FAGES Damien, SALINIE Jean-Michel, CANTALOUBE Sébastien

CAO : UNAL Philippe, BLATZEZYK Maryse, BELLIN Jérémy, DELMAS Christian

PCS-CRISE SANITAIRE : UNAL Philippe, FERRI Bernadette, PERALTA Jean-Marc, BERGON Nicole, DEJEAN Françoise

Vote des budgets primitifs

Budget Primitif Assainissement 2020 : Budget à l'équilibre en recettes et en dépenses pour :

Le fonctionnement : 81 157,23 €

L'investissement : 52 911,92 €

Le Conseil Municipal Vote à l'unanimité POUR.

Budget Primitif Eau 2020 : Budget à l'équilibre en recettes et en dépenses pour :

Le fonctionnement : 165 036,32 €

L'investissement : 115 469,30 €

Le Conseil Municipal Vote à l'unanimité POUR.

Budget Primitif Commune 2020 : Budget à l'équilibre en recettes et en dépenses pour :

Le fonctionnement : 769 450 €

L'investissement : 222 445,14 €

Le Conseil Municipal Vote à l'unanimité POUR.

Vote des Taux pour les taxes de contributions directes

Il est proposé pour 2020 de ne pas augmenter les taux d'impositions des taxes locales, c'est-à-dire de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non-bâti.

Après délibérations le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

	Rappel 2019	2020
Taxe Foncière bâti	7,88 %	7,88 %
Taxe Foncière non-bâti	137,37 %	137,37 %

Vote des subventions aux associations

Suite à la réception des dossiers de subvention établis par les associations, il est proposé au Conseil Municipal l'attribution des sommes suivantes :

Article 6574	
Repaire des 2 Vallées	2 000,00 €
Football Club	700,00 €
Société Saint Hubert	500,00 €
USEP	950,00 €
Liss'Art	400,00 €
APE	1 000,00 €
Rythmes scolaires	9 100,00 €
Mutuelle Coup dur	150,00 €
Tennis Club	200,00 €
Article 657362	
CCAS	1 000,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'attribution de ces sommes aux différentes associations.

Renouvellement contrat accompagnatrice bus scolaire

Il est proposé de renouveler le contrat de l'accompagnatrice du bus scolaire dans les mêmes conditions, à savoir un CCD de 10 mois à raison de 3h/jour d'école sur la base de rémunération de la grille indiciaire d'adjoint technique. Le Conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Suppression du poste d'adjoint technique à 20H00

Suite à la nomination d'un agent au grade d'ATSEM, il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique pour une durée de 20H00. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique.

Autorisation pour signer la convention avec GRDF

GRDF souhaite installer une antenne relais au niveau du stade pour la télérelève des compteurs de gaz. Pour cela une convention doit être signée. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

La séance est levée à 22h40.